## 2. CRIMINOLOGIE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

## Elle offre les compétences suivantes :

- Expliquer les situations problèmes dans les différents secteurs de la société congolaise, qu'elles soient criminalisées ou non, ainsi que les modalités de leur gestion en tenant compte de leur complexité;
- Analyser les formes et les enjeux de la criminalité économique et environnementale en contexte congolais en vue d'en assurer le contrôle et d'en organiser la prévention ;
- Concevoir une politique publique de contrôle de la criminalité et environnementale dans le contexte congolais.
- Organiser la gouvernance économique et environnementale en prenant en compte les points de vue de toutes les parties prenantes ainsi que les risques de survenance des actes de criminalité économique et environnementale en vue d'assurer leur prévention.